



Programme

Information sur les Risques Naturels Majeurs

Durée : 30 minutes par binôme

Lieu : Sur site **Effectif** : jusqu'à 24 participants par jour

Fréquence : annuelle

Intervenant en prévention des risques
professionnels

Contenu

- Les risques naturels majeurs (séismes, éruptions volcaniques, cyclones, tsunamis) auxquels sont exposés les salariés sur leur lieu de travail, ainsi que des conséquences prévisibles.
- Les mesures de prévention de ces risques, faire remonter les informations au responsable prévention.
- Les mesures de protection et de sauvegarde, notamment les réflexes et comportements à tenir en cas de réalisation du risque.

Exercice pratique en réalité virtuelle

Mise en situation en réalité virtuelle en cas de tremblement de terre

Validation

Attestation de suivi

Informations et contact

06 90 96 56 39 / contact@neoforse.fr

CADRE REGLEMENTAIRE

L'information et la formation des salariés font partie intégrante de la démarche de prévention des risques naturels majeurs sur le lieu de travail. Elles relèvent de la responsabilité de l'employeur.

- Code du travail L4121-1
- Décret n°2023-333 du 03/05/2023 (Code travail)
- Décret n°2023-272 du 14/04/2023 (fonction publique territoriale)

Extrait du Code du travail

Art. R. 4823-5

L'information des travailleurs, par des présentations théoriques et des exercices et démonstrations, a pour objectif de développer leur culture sur les risques naturels majeurs, de les préparer à la réalisation d'un risque et de leur faire connaître les modalités de gestion des conséquences de la réalisation du risque

Art. R. 4823-6

L'information dont bénéficient les travailleurs est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte l'évolution des risques ou des modalités de gestion des conséquences de leur réalisation, et au moins annuellement.



Grille tarifaire 2025	Prix ht/stagiaire
1 à 6 stagiaires successifs le même jour et sur un même lieu de travail	70 €
7 à 12 stagiaires successifs le même jour et sur un même lieu de travail	65 €
13 à 18 stagiaires successifs le même jour et sur un même lieu de travail	60 €
19 à 24 stagiaires successifs le même jour et sur un même lieu de travail	55 €

Entreprise :

Contact :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

SIRET :

« Bon pour accord »
Date, Signature et cachet